

## COMMUNIQUE

### Tous ces spectacles que vous ne pourrez bientôt plus voir...

*Le Spectacle Vivant et l'Audiovisuel s'insurgent contre la décision du gouvernement de leur retirer des fréquences indispensables au bon fonctionnement des microphones et liaisons sans fil utilisés pour les émissions en direct, les concerts et les grands évènements culturels et sportifs.*

Paris le 26 juin 2013 - La volonté du gouvernement français de mettre aux enchères dès 2015 la bande de fréquences hertziennes des 700 MHz au profit exclusif des opérateurs de télécommunications, fait réagir l'ensemble des acteurs de la filière audiovisuelle : cette bande est indispensable à la production de spectacles et d'évènements culturels et sportifs. Pourquoi deux poids deux mesures, quand les fréquences allouées aux télécoms pourraient être rationalisées ? La 2G continue de coexister aux côtés du GPRS (2.5G), du EDGE (2.75G), de la 3G, de la 3G+, du H+ et de la 4G !

Cette prise de position précipitée du gouvernement, sans l'instauration d'une concertation avec les professionnels du secteur, et sans prendre en compte les besoins des acteurs de la filière, met en péril l'existence même des émissions en direct, du spectacle vivant et de la retransmission de grands évènements politiques ou sportifs.

**Dès 2015**, si un tel choix est entériné, des évènements reconnus, tels le Tour de France, Roland Garros ou le défilé du 14 juillet, ne pourront être réalisés sans rencontrer des problèmes techniques majeurs incluant **coupures de son en direct et brouillages parasites**. Les raisons en sont simples : de tels évènements demandent des **centaines de liaisons sans fil**, utilisées pour les microphones des commentateurs et des journalistes, les liaisons entre la régie et les techniciens, les intercoms et les walkie-talkie. Ces liaisons nécessitent de nombreuses fréquences hertziennes pour être établies.

**Une décision du Gouvernement d'amputer la bande UHF de plus de 30%** rendrait le travail des professionnels techniquement impossible, d'autant que leurs équipements actuels sont encore analogiques. Pour s'adapter à cette nouvelle donne, la recherche de solutions numériques, raisonnables à la fois en termes de coût et de qualité, nécessite encore 4 à 5 ans de développement et est donc irréalizable à court terme.

A l'heure où la France souhaite favoriser le rayonnement de l'exception culturelle hors de l'Hexagone, la décision de mettre aux enchères une bande de fréquences hertziennes **indispensable à toute production culturelle** interpelle par son incohérence.

Lors d'une précédente amputation de la bande UHF en faveur des télécoms, les professionnels avaient déjà dû supporter, seuls, l'impact économique de la migration de leurs parcs d'appareils vers la bande des 700 MHz. Aujourd'hui, ces mêmes professionnels ne sont pas en mesure d'absorber les répercussions financières d'une nouvelle migration, techniquement plus complexe.

Par conséquent les utilisateurs professionnels et fabricants de liaisons sans fil, souhaitent que le gouvernement français prenne le temps d'une analyse approfondie et concertée, en vue de trouver des solutions techniques et réglementaires satisfaisantes pour l'ensemble des acteurs. Enfin, si la décision d'octroyer la bande des 700MHz au profit exclusif des télécoms était prise, le calendrier devrait impérativement être repoussé à horizon 2019, afin de permettre l'adaptation de la filière à cette nouvelle amputation du spectre hertzien. Ce calendrier permettra également aux pouvoirs publics d'identifier et d'allouer de manière pérenne aux professionnels que nous représentons des bandes de fréquence présentant les caractéristiques nécessaires au fonctionnement des équipements sans fil dans des conditions de qualité optimales.

Syndicats professionnels co-signataires de ce communiqué :

FESAC - Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma  
*(La Fesac regroupe l'ensemble des syndicats professionnels de l'industrie du spectacle vivant et enregistré, dont la Ficam, le ProdiSS et le Synpase)*

FICAM - Fédération des Industries du Cinéma de l'Audiovisuel et du Multimédia

PRODISS - Syndicat National des Producteurs, Diffuseurs et Salles de Spectacles

SEINEP - Syndicat des Entreprises Internationales de Négoce en Electronique Professionnelle  
*(Fabricants et importateurs de matériel professionnel)*

SYNPASE - Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Evènementiel

Contacts :

FESAC - François Caillé : [f.caille@fesac.fr](mailto:f.caille@fesac.fr), 01 40 53 23 00

FICAM - Marc Bourhis : [marc.bourhis@ficam.fr](mailto:marc.bourhis@ficam.fr), 01 45 05 72 55

PRODISS - Aline Renet : [a.renet@prodiss.org](mailto:a.renet@prodiss.org), 01 42 65 73 17

SEINEP - Stella Morabito : [morabito@ficime.fr](mailto:morabito@ficime.fr), 01 44 69 40 77

SYNPASE - Gilles HUGO : [gilles@silence.fr](mailto:gilles@silence.fr), 01 55 87 69 00